



**Combinaison des ressources du
FEADER: fonds ESI/initiatives FEIS –
FEIS/Groupe BEI**

M. Alfio Lo Castro

du Fonds européen d'investissement

**Combinaison des ressources du
FEADER:
fonds ESI/FEIS – FEIS/Groupe BEI**

Le Fonds Européen d'Investissement

“ Le FEI est spécialisé dans le **financement à risques** pour l'**entrepreneuriat** et l'**innovation** dans l'UE ”



Aider

les PME, les micro-entreprises et les régions européennes à innover et à croître en **facilitant l'accès aux financements**

Atteindre

un **double** objectif: poursuivre **les objectifs de l'UE** ainsi que la **viabilité financière**

Répondre

aux besoins du marché en agissant comme un investisseur **contre-cyclique**, dans le cadre d'une conjoncture économique difficile

Collaborer

avec des intermédiaires financiers dans les **28 pays de l'UE**, de l'**AELE** et les **pays candidats à l'adhésion**

Le FEI en quelques lignes

“ En 15 ans d'activité, le FEI a soutenu plus de 1 Million de PME ”



1994

année de sa création.
L'activité de prise de participations en capital risque a démarré en 1997

2000

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) devient l'actionnaire majoritaire

Actionnariat

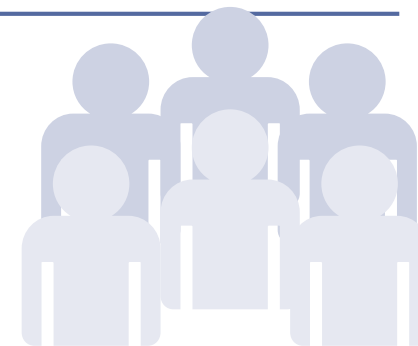
63.7% EIB, 24.3% CE,
24 institutions financières privées et publiques qui détiennent 12%

Notation-AAA

Le FEI est noté AAA par les plus importantes agences de notation, maintient une solide dotation en capital

Le contreparties du FEI

“ Le FEI travaille avec un **grand nombre** de contreparties qui soutiennent les PME ”



“ Le FEI gère les ressources de différents partenaires ”



Banque Européenne d'Investissement

- Risk Capital Resources (RCR) **EUR 9.5 milliards**
- EIB Group Risk Enhancement Mandate (EREM) **EUR 2 milliards**

Commission Européenne

- Competitiveness and Innovation Framework Programme (CIP) **EUR 1 milliard**
- Risk Sharing Instrument (RSI) **EUR 120m**
- Progress Microfinance **EUR 200m**
- InnovFin, COSME, ERASMUS+ **EUR 2,9 milliards**

Fonds nationaux et régionaux

- **Plus de 20** Fonds européens et Fonds de Fonds dont l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, la Turquie et le Royaume Uni
- **18** Fonds de Participation soutenu par les Fonds structurels **EUR 1.4 milliards**

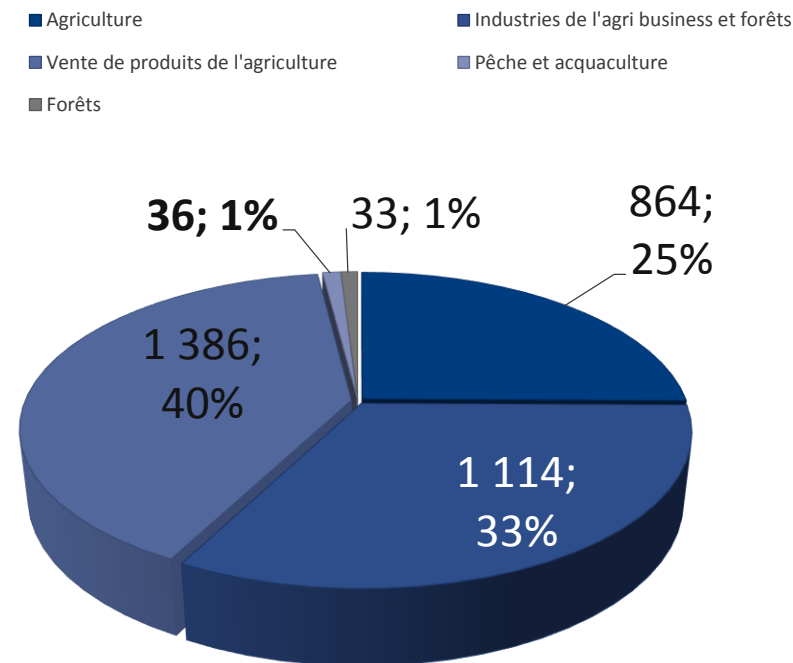
Le FEI et le secteur de l'agriculture

■ Le FEI a déjà constitué un solide portefeuille dans le secteur de l'agriculture

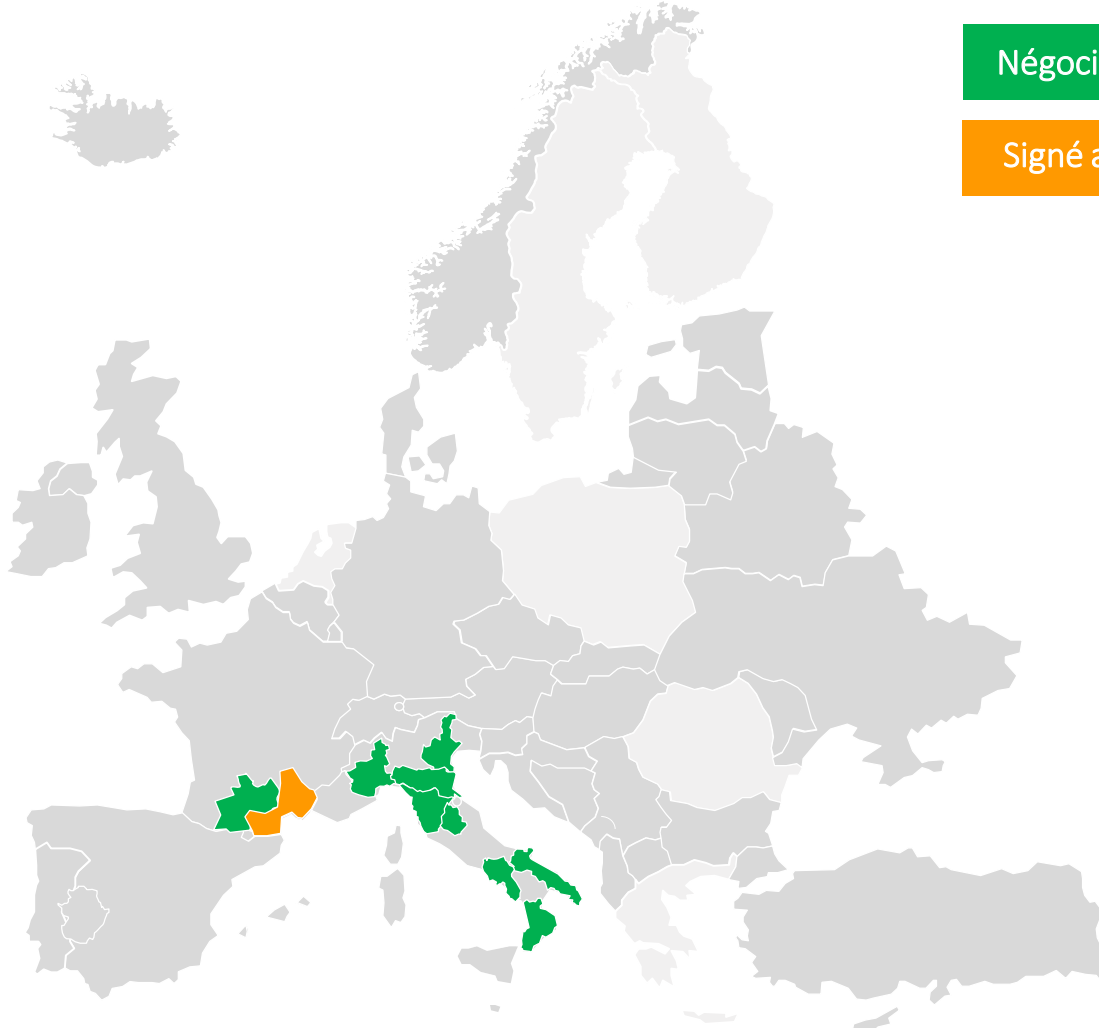
- Plus de **EUR 3.4 milliards** de financements ont été catalysés
- Plus de **53,400 entreprises** ont été soutenues depuis 2000 avec un montant moyen de EUR 64,300 de financement par entreprise

| Secteur d'activité | Nombre de PME | Montant moyen de financement (EUR) | Montant total de financements (EURm) | Total des financements en % |
|---|---------------|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| Agriculture | 17,623 | 49,051 | 864 | 25% |
| Industries de l'agri business et forêts | 7,110 | 156,744 | 1,114 | 32% |
| Vente de produits de l'agriculture | 27,796 | 49,875 | 1,386 | 40% |
| Pêche et aquaculture | 375 | 95,785 | 36 | 1% |
| Forêts | 504 | 65,920 | 33 | 1% |
| Total | 53,408 | 64,102 | 3,434 | 100% |

Financements en EUR m



Les mandats du FEI avec ressources FEADER



Négociation avec l'autorité de gestion

Signé avec l'autorité de gestion

| FEADER | Ressources estimées(EUR) |
|----------------------|--------------------------|
| Languedoc-Roussillon | 15m |
| Midi-Pyrénées | 13m |
| Calabria | 10m |
| Campania | 10m |
| Emilia Romagna | 6m |
| Piemonte | 5-10m |
| Puglia | 10m |
| Toscana | 5-10m |
| Umbria | 5 to 10m |
| Veneto | 15m |
| Total | 94 to 109m |

Combinaison de ressources

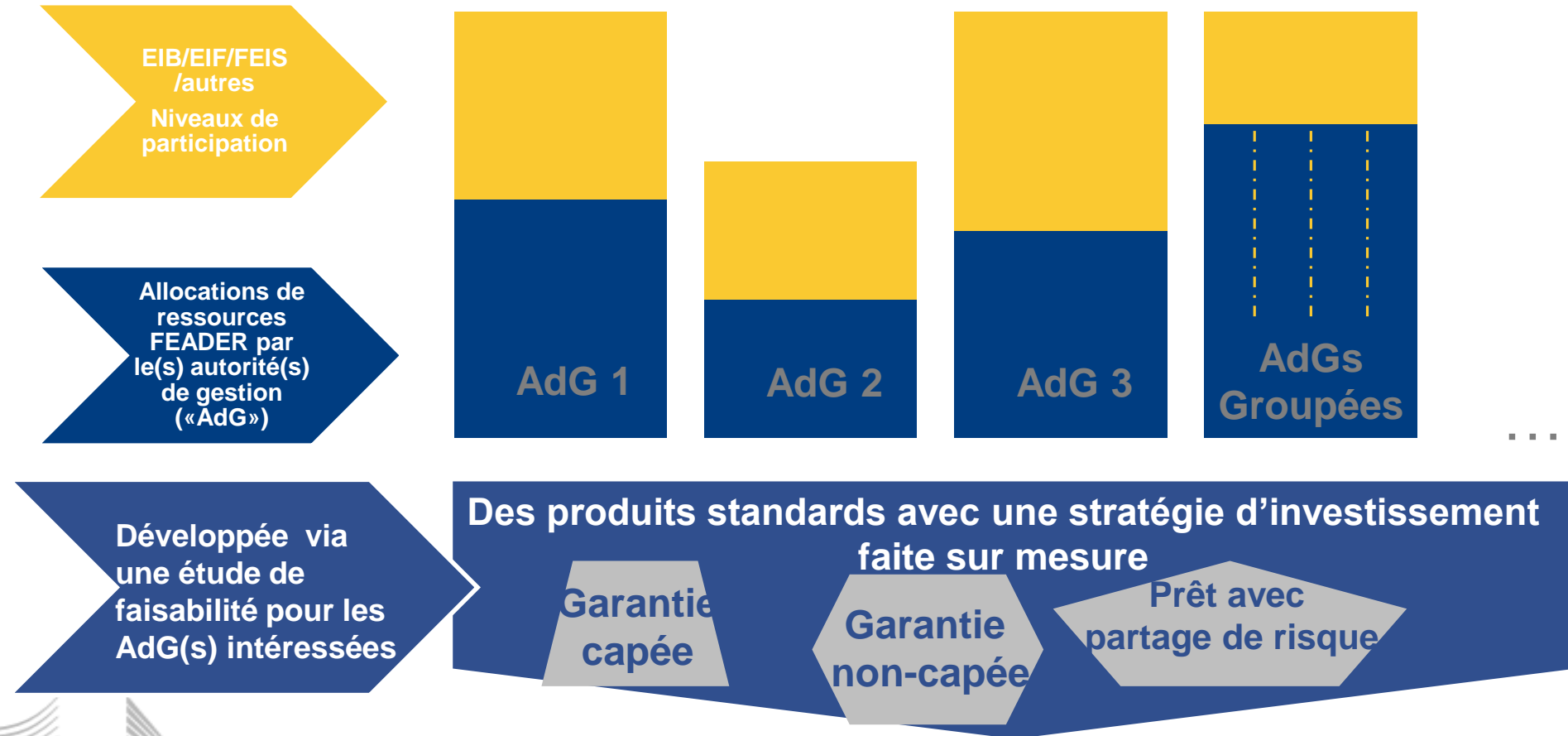
Introduction



- **Pendant la période 2007-2013:** Le FEI a géré des « Holding Funds » qui comprenaient uniquement les ressources des programmes opérationnels
- **Pour la période 2014-2020:** Le FEI gère des « Holding Funds » qui combinent les ressources et utilisent les ressources des programmes opérationnels comme contribution servant à supporter les premières pertes:
 - L'initiative PME au sens de l'article 39 de la réglementation 1303/2013
 - La plateforme AGRI Italie
 - La version 2 de FEIS (FEIS 2.0) au travers de l'approbation de l'omnibus facilitera les combinaisons FEADER/FEIS
- Le FEI en liaison avec les ressources BEI **structure de plus en plus des Holding Funds qui incluent des ressources supplémentaires**

Combinaison de ressources

Structure graphique

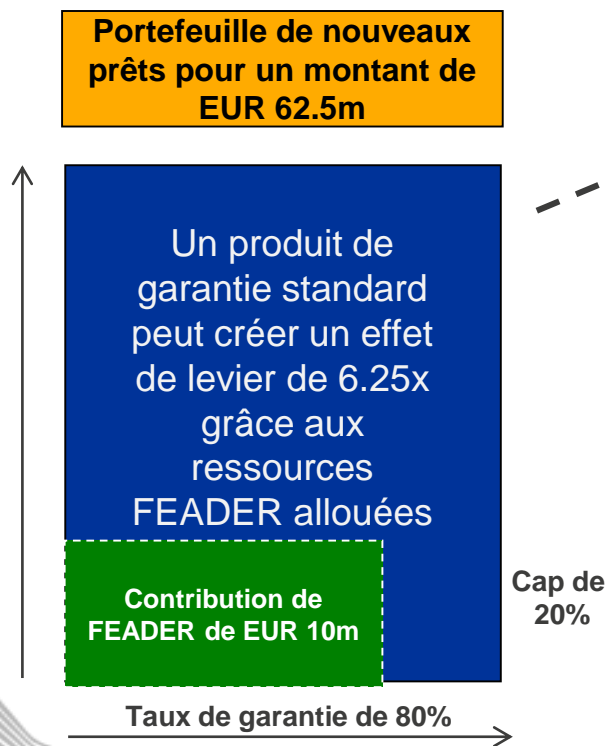


Combinaison FEIS/FEADER

- Un impact de marché accru
- Possible grâce à un changement de la réglementation



Exemple indicatif sans FEIS:



Un impact de marché en hausse de 60%

Exemple indicatif avec FEIS



Cas d'étude: Plateforme multi régionale AGRI ITALIE



- Le 8 avril 2017, à l'occasion de la manifestation Vinitaly 2017, un nouvel instrument financier a été lancé: **une plateforme multi régionale de garantie** afin de financer le secteur agricole
- Cet instrument financier a été doté d'approximativement **EUR 500m** qui permettront de constituer un portefeuille de prêts de **EUR 1 milliard** (50% du risque étant retenu par les intermédiaires financiers)
- **8 régions** ont conjointement alloué un montant de **EUR 80m de ressources FEADER** afin de supporter les premières pertes du portefeuille. **Deux autres régions** sont sur le point de s'adhérer à la plateforme
- EIF, BEI et CDP (« Cassa Depositi e Prestiti ») ont alloué un montant de **EUR 420m**
- La plateforme a été constituée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et la Commission Européenne.

Garantie multi régionale AGRI ITALIE

Les principales caractéristiques et objectifs

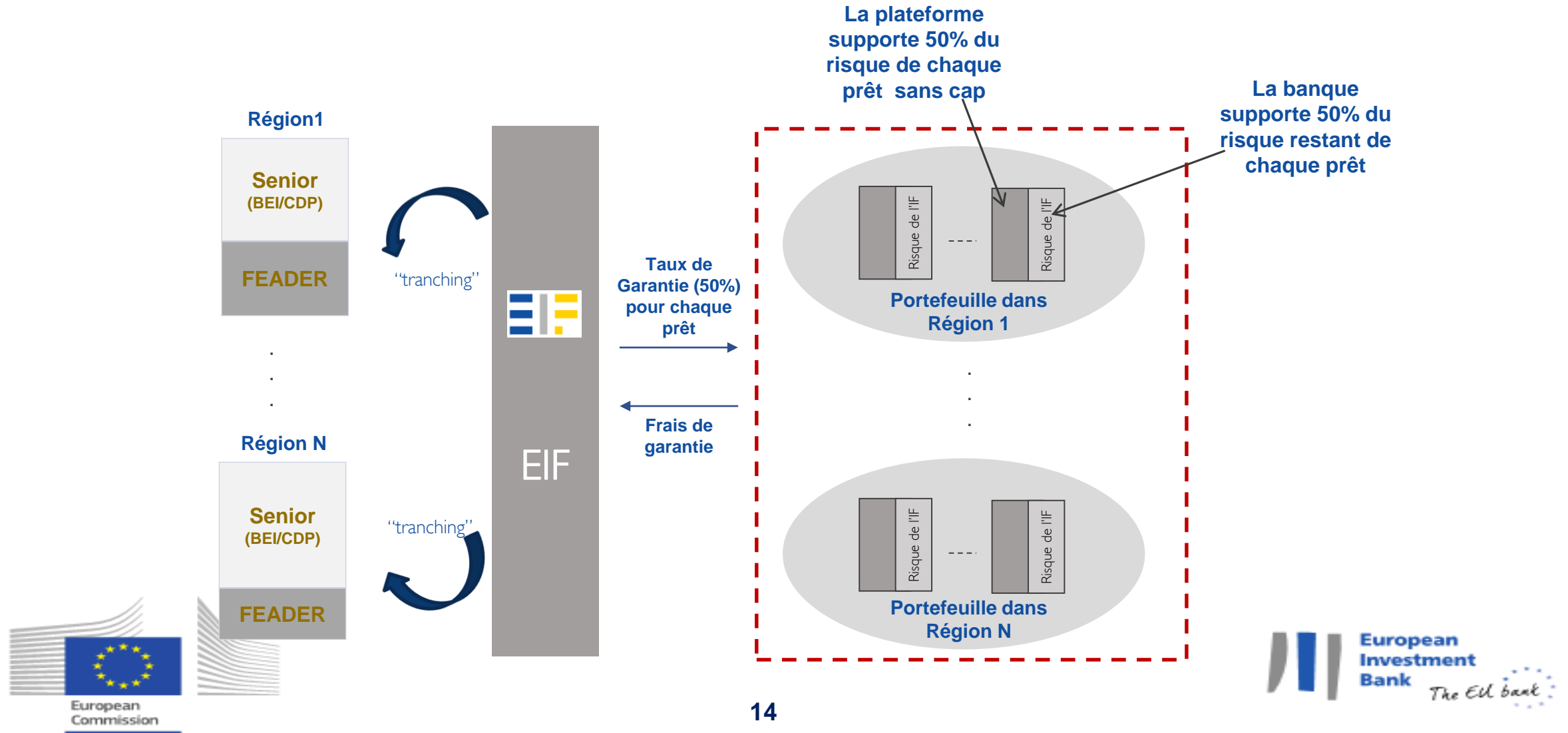


- Les exploitations agricoles dédiées à la **production, transformation et commercialisation de produits agricoles** en ligne avec la définition de l'annexe I du traité de l'Union Européenne
- Les Investissements de soutien à la production agricole et les investissements des agriculteurs ou PME en soutien de l'activité de transformation et/ou commercialisation de produits agricoles (**mesures 4.1 et 4.2**)
- Financement sénior: **prêts et ligne de crédit**
- **Financement d'actifs tangibles et intangibles**, besoin en fond de roulement (soumis aux limites prévues par la réglementation) et transfert d'exploitations/d'affaires entre parties indépendantes



Garantie multi régionale AGRI ITALIE

Structure du produit



Garantie multi régionale AGRI ITALIE

Les avantages pour les exploitations agricoles



- **Un meilleur accès au financement:** les banques peuvent concéder plus de financements à leurs clients et s'engager avec de nouveaux clients
- **Réduction des taux d'intérêt:** Les PME peuvent bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt
- Un produit structuré pour **s'adapter aux nécessités des agriculteurs** (durée plus longue, un différé de remboursement)
- **Réductions potentielles des garanties demandées aux agriculteurs:** La couverture partielle du risque permet à la banque de demander moins de collatéral



Garantie multi régionale AGRI ITALIE

Les avantages pour les intermédiaires financiers



- La **Libération du capital** générée par la garantie de la plateforme permet aux intermédiaires financiers d'entrer en relation avec de nouveaux clients au profil plus risqué ou croître sur le marché en augmentant le volume de prêts
- **Économie d'échelle**: les banques bénéficient d'un effet de volume plus important grâce à une garantie non plafonnée de la plateforme
- **Des procédures homogènes et standardisées** pour toutes les régions: un seul appel d'offre pour sélectionner le(s) intermédiaires financier(s), en cas d'adhésion de nouvelles régions, il ne sera pas nécessaire de repartir de zéro etc...





- **Un effet de levier:** grâce à l'intervention du Groupe BEI, il est possible de créer un effet de levier en utilisant une garantie non capée (avec EUR 80m de ressources FEADER, il est possible de construire un portefeuille de 1 milliard de prêts)
- La **standardisation** des procédures, des critères d'éligibilité, de la sélection des intermédiaires financiers, etc... **améliore l'efficacité dans la gestion de l'instrument financier**
- La plateforme est flexible et **permet l'adhésion de nouvelles régions** dans le futur ainsi que de **nouveaux acteurs financiers**

Garantie multi régionale AGRI ITALIE

Les avantages pour l'autorité de gestion



- **Gouvernance:** les régions conservent la responsabilité et le contrôle total sur le Programme de Développement Rural (« PDR »)
- **Audit:** la procédure d'audit des opérations établie avec la commission européenne sera homogène pour toutes les régions
- **Rapport:** le FEI gère le rapport avec les intermédiaires financiers. Le contenu du rapport du FEI aux autorités de gestion sera basé sur la réglementation et les objectifs du PDR
- **Visibilité:** En plus des obligations établies par la réglementation et les objectifs du PDR. Des activités additionnelles pourront être adaptées pour chaque région



Les étapes de la constitution d'un mandat

PDR et Ex-ante (art. 37 CPR)



Le FEI suggère de discuter au préalable et d'établir une analyse minutieuse en liaison avec l'autorité de gestion notamment sur les éléments suivants:

- **Le Plan de Développement Rural (« PDR »)**, sa structure, les indicateurs envisagés en terme de dépenses publiques, d'investissements, d'objectifs spécifiques
- **L'analyse « ex-ante »** pour les instruments financiers requise dans le cadre de l'article 37 de la réglementation 1303/2013; quand l'analyse n'a pas été faite ou est en cours, le FEI conseille l'autorité de gestion dans sa conception en évaluant les possibilités afin de déployer rapidement un instrument financier (quand l'ex-ante n'est pas requise par exemple sous l'article 39 ou quand une ex-ante plus limitée peut permettre de soutenir des mesures spécifiques avec des instruments existants)
- **Les changements requis au PDR** afin de mettre en place une contribution à un instrument financier



Les étapes de la constitution d'un mandat

Conception du produit et test de marché



De part sa grande expérience et son expertise en matière de produits financiers et son exposition à **plus de 400 banques en Europe**, le FEI en se basant sur l'analyse du PDR et de l'ex-ante : Prépare une proposition pour un instrument financier spécifique sur base d'un « **term-sheet** » contenant les principales caractéristiques de l'instrument financier ainsi qu'une **proposition de stratégie d'investissement** (prêts ou garantie capée ou non-capée, des objectifs d'effets de levier, etc.);

- **Effectue un test de marché** en se basant sur des discussions préliminaires avec des intermédiaires financiers pour vérifier l'appétit du marché;
- Explore toutes les possibilités afin de **mobiliser des ressources additionnelles** pour les combiner avec les ressources du PDR (par exemple Groupe BEI, FEIS, Institution Nationale de Promotion, autres investisseurs publics ou privés).



- **Le FEI développe des instruments financiers utilisant des ressources FEADER depuis 2015 :** le Languedoc-roussillon/Midi-Pyrénées a été un cas pilote et depuis de nouveaux mandats sont en train d'émerger en Italie et dans d'autres états membres (Grèce, Pays-Bas, Irlande, Croatie)
- **La combinaison de ressources FEIS-FEADER sera rendue possible** avec l'approbation de la nouvelle réglementation et notamment l'article 125 de la proposition de réglementation 2016/0282
- **Néanmoins la combinaison de ressources (FEADER/ Groupe BEI) est possible,** la plateforme en Italie en est une preuve



financial instruments revolving capacity building
 added value **ERDF** funding agreement **ESF** EU guidance
 governance ex-ante assessment
 technical seminars leverage financial microfinance
 support co-financing intermediaries case studies
 investments **ESIF** fi-compass final recipients
 business plan **Thank you** thematic objectives
 advisory services guarantees banks loans **EaSI** equity
 EAFRD private investors life cycle combination of support
 conferences **EMFF** factsheets investment strategy **CF**
 fund of funds managing authorities manuals

